



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

DIRECTION DES FINANCES

DF_2026_001

**SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT D'UN
MONTANT DE 5 000 000 € SUR LE
BUDGET PRINCIPAL AUPRES DE LA
CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE
FRANCE**

**DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES
L 2122-22 & L 2122-23
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°6 du 30 avril 2026 portant approbation du budget primitif 2026 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°8 du 22 juin 2026 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget principal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 5 octobre 2026 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget principal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 10 du 30 avril 2026 relative aux prêts à long terme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 7 du 28 mars 2026 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'en vertu du 3° la délibération sus-visée, Madame le Maire peut procéder, dans les limites fixées annuellement au budget communal par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change.

Considérant que la CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE accepte d'accorder à la Ville de TOURCOING, un prêt de 5 000 000 € sur une durée totale de 15 ans, pour le financement des opérations d'investissement prévues au Budget Primitif 2026, aux conditions suivantes :

- Durée : 15 ans
- Taux fixe annuel : 4,57%
- Base de calcul des intérêts : 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Périodicité : trimestrielle
- Mode d'amortissement : Linéaire
- Versement des fonds : en une fois , le jour ouvré suivant la date de signature du contrat.
- Remboursement anticipé : à une date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle non plafonnée, avec un préavis de 30 jours avant la date souhaitée
- Score Gissler : 1A
- COMMISSION D'ENGAGEMENT : 0,05% soit 2 500 €.

La Ville de TOURCOING après avoir pris connaissance de cette offre de financement proposée par la CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE France décide de l'accepter.

DECIDONS

ARTICLE 1 : De contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE, un emprunt à taux fixe de 4,57% pour une somme de CINQ MILLIONS EUROS, périodicité trimestrielle et mode d'amortissement linéaire, pour une durée de 15 ans.

ARTICLE 2 : De signer le contrat à intervenir pour régler les conditions de prêt.

ARTICLE 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, au trésorier pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 19 octobre 2026

**Pour le Maire,
Salim ACHIBA
Adjoint au Maire en charge des
finances, de l'environnement et
de la santé**

Certifiée exécutoire le :



